

Conditions de candidature et missions attendues sur le poste

Peuvent faire acte de candidature les enseignants d'EPS et autres fonctionnaires d'État *titulaires* de catégorie A. Les personnels ne relevant pas des corps enseignants du second degré seront accueillis par voie de détachement selon les modalités définies par la note de service Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Les missions du directeur départemental de l'UNSS, effectuées sous l'autorité fonctionnelle du directeur national pour la partie financière et politique générale et sous l'autorité hiérarchique du recteur pour les parties RH et pédagogique, se traduisent de la manière suivante :

- **piloter et gérer un service départemental :**

- construire un cadre de travail qui permet de faire fonctionner ensemble des personnels de statuts différents : personnels de droit privé, coordonnateurs de districts, autres conseillers. Établir concrètement les rôles et fonctions de chacun.
- construire la stratégie de travail annuel du service, en assurer l'organisation le suivi et en faire l'évaluation.
- mettre en œuvre par délégation du directeur national, les prescriptions de la lettre circulaire N° ADM 002 mise à jour chaque année scolaire.
- veiller à l'application du contrat de travail, de la convention d'entreprise (tâches, horaires, congés) et de la fiche de poste pour le personnel de droit privé du service. Il peut faire connaître à la direction nationale toute proposition d'avancement ou de sanction.
- rendre compte de son action et l'inscrire en interaction avec les autres services de son académie par le dialogue de gestion mis en œuvre avec la direction nationale.

- **impulser et animer le sport scolaire dans le département :**

- assurer la communication du sport scolaire auprès de tous les acteurs du territoire pour faire valoir sa place comme outil au service de la déclinaison de l'ensemble des politiques publiques.
- concevoir et mettre en œuvre le Plan départemental de développement du sport scolaire en lien avec les différents outils de pilotage auxquels il doit se référer.
- assurer une communication régulière avec les IA-IPR pour renforcer la place de l'AS comme prolongement de l'EPS.
- favoriser les stratégies locales de complémentarités entre les établissements pour garantir une équité de traitement de tous les élèves sur l'offre de pratiques et accompagner le parcours sportif du jeune depuis le cycle 3.
- être le garant de la mise en œuvre de la feuille de route de répartition des crédits d'animation en tenant compte des choix du service régional. L'ensemble des motifs d'agir du sport scolaire et la variété des modalités de pratiques (compétitives, promotionnelles, événementielles) doivent être mis en œuvre.
- préparer et animer les instances départementales prévues dans le cadre des statuts. Une proposition de programme annuel et un bilan d'activités devront être présentés régulièrement.
- gérer le réseau des coordonnateurs de districts en formalisant concrètement les rôles de chacun pour informer les autorités des moyens nécessaires au bon fonctionnement du sport scolaire local.
- faire vivre le réseau des présidents des AS ainsi que les différents réseaux des usagers du sport scolaire.
- préparer la rentrée en anticipant un calendrier et les temps forts de l'année.

- **définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives :**

- faire le lien entre les AS, les représentants du monde fédéral et associatif sur le territoire pour constituer un réseau d'acteurs autour de la pratique sportive et des fonctions de jeunes officiels.
- s'assurer de la représentation de l'UNSS départemental sur les organisations sportives à tous les niveaux et ce jusqu'au niveau national.
- organiser et animer les commissions mixtes départementales et en assurer les remontées.
- informer au mieux les AS sur toutes les modalités procédures et outils utilisés par la direction nationale dont OPUSS et ce pour les rencontres, animations et ou compétitions.

- être garant de la rigueur des enquêtes : caractéristiques des établissements, sections sportives, remontées quantitatives et/ou qualitatives...
- concevoir un accompagnement et un suivi spécifique pour les AS en difficulté.

- **organiser et gérer les championnats et rencontres UNSS :**

Le directeur(rice) départemental(e) doit mener à bien les différents projets d'organisation des championnats UNSS départementaux, nationaux voire internationaux. Pour cela il doit :

- diffuser les circulaires de rentrée ainsi que le règlement fédéral et les fiches sport émanant de la direction nationale UNSS.
- concevoir et mettre en œuvre un calendrier général des championnats départementaux et des événements ponctuels ou promotionnels.
- s'assurer tout au long de l'année de la conformité des équipes engagées dans les différentes rencontres.
- planifier et réserver les installations sportives.
- contrôler et assurer la diffusion des résultats en renseignant comme il se doit l'outil national de compilation des données. Recueillir les performances et rendre compte des pratiques et pratiquants. Formaliser un bilan régulier des manifestations.
- développer avec le monde sportif des organisations communes d'évènements.

- **construire des partenariats utiles :**

- créer les relations nécessaires avec chacun des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, CDOS...) pour faire du sport scolaire un outil d'ouverture et d'éducation aux choix (multi-activités sportives et variétés des fonctions) accessible à tous les élèves sans distinction aucune.
- agir, en déclinant les conventions nationales, afin de signer avec les comités, les clubs des accords de coopération pour les compétitions et la formation des JO. Activer les passerelles définies par convention.
- entretenir des relations constructives avec les fédérations sportives scolaires et universitaires pour participer à la construction du parcours sportif du jeune.
- participer à la réussite des actions éducatives développées dans les thématiques transversales soutenues par l'UNSS (citoyenneté, santé, lutte contre les discriminations, développement durable / éco responsabilité développement de la pratique féminine et de l'accès au sport au plus grand nombre et en particulier pour les élèves en situation de handicap...).
- représenter l'UNSS au comité départemental olympique sportif et dans les commissions dédiées du comité paralympique et sportif français.

- **assurer la gestion financière du service :**

- garantir la sincérité de la comptabilité présentée à l'UNSS nationale qui présente un compte unique. Être le relais de transmission de toutes les pièces comptables dans les plus brefs délais.
- affecter dans le respect des orientations les subventions perçues de la direction nationale, des collectivités, de l'ANS et des éventuels partenariats ou mécénats réalisés.

- **missions d'expertise :**

Répondre aux sollicitations de la direction nationale UNSS pour:

- l'accompagnement ou l'organisation d'évènements nationaux ou internationaux ;
- les éléments de mise en œuvre stratégique ou d'évaluation du PNDSS en activant auparavant les liens avec les acteurs territoriaux.

CANDIDATURE A DEPOSER AVANT LE 16/05/22

Conditions de candidature :

- Cf. note de service du 25-10-2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131264N.htm>
- Formulaire de candidature à télécharger ("ANNEXE 1") au lien suivant en bas de page :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131264N.htm>

- Joindre un curriculum vitae et toutes pièces attestant des qualifications et des compétences.

Date de prise de poste : 1er novembre 2022

Votre contact RH en cas d'interrogation : dn@unss.org

Modalités de dépôt des candidatures :

Les candidatures devront être transmises par la voie hiérarchique et en version dématérialisée :

- Au rectorat de l'académie de Nancy-Metz, ce.dpe@ac-nancy-metz.fr

- Aux service de la DGRH B2-2 du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, mobilite.unss@education.gouv.fr

- A la direction nationale de l'UNSS, 13 rue Saint-Lazare 75009 Paris, dn@unss.org

L'attention des candidats est appelée sur le fait que tout dossier de candidature incomplet, notamment pour ce qui concerne les avis requis, ne pourra être retenu.